



Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois Note brève et synthétique B.P. 2019

1. Cadre général du Budget Eau du SIEL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat; elle est disponible sur le site internet.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes à prévoir en 2019.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget Primitif de la collectivité.

2. Section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services dévolus à la gestion de l'eau potable.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la facturation des redevances liées à la consommation en eau potable et aux travaux effectués pour les abonnés.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses à caractère général (analyses d'eau, produits de traitement, carburant, téléphone, électricité, assurances...), gestion du personnel, entretien des réseaux, achats de matières premières et de fournitures, prestations de services, indemnités des élus, amortissements et intérêts des emprunts.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du Syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

RF Sous-Préfecture de LODEVE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/02/2019 034-253400774-20190220-DE_2019_019-DE

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses nature	Montant	Recettes nature	Montant
Dépenses courantes	397.659	Reprise excédent N-1	1.375.975
Charges de personnel	520.700	Remboursements divers	0
Autres charges	87.200	Redevances eau	1.276.000
Intérêts	95.000	Location antenne	4.000
Ajustements rôle	60.000	Reprise subventions	36.205
Amortissements	311.621		
Reversement Agence Eau	230.000		
Virement investissement	990.000		
TOTAL DEPENSES	2.692.180	TOTAL RECETTES	2.692.180

3. Section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement est lié à l'amélioration de la gestion de l'eau potable, des réseaux ou ouvrages existants, les créations d'ouvrages, recherches en eau, les extensions, l'achat de matériel, acquisitions de véhicules, etc.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses nature	Montant	Recettes nature	Montant
Capital	84.408	Résultat reporté	852.766
Reprises de subventions	36.205	Subventions	40.000
Amélioration ressource	59.274	Emprunts	323.037
Aménagement RD les Tos	72.829	Amortissements	281.621
DUP - SDEAP	167.664	Virement fonctionnt	990.000
Amélioration réseaux	48.819		
AEP Celles	200.000		
Les Tines / sur presseur Bosc	100.000		
Branchements neufs-fuites	130.000		
Marché trancheuse	315.148		
Plateforme Les Tos	1.095.577		
Matériel	60.000		
Radio-relève	67.500		
TOTAL DEPENSES	2.487.424	TOTAL RECETTES	2.487.424

4. Endettement de la Collectivité

Dettes au 1.01.2019 : 2.706.996,90 €

2006 : 200.000€ - 3.53% travaux de bassins

2007 : 320.000€ - 4.15% réseau Le Bosc

2010 : 350.000€ - 2.35% variable investissement global

2012 : 120.000€ - 4.36% schéma directeur eau potable

2013 : 150.000€ - 4.23% recherche 2° ressource

2016 : 300.000€ - 3.21% extensions de réseaux

2017 : 350.000€ - 1.93% radio-relève

2017 : 1.023.037€ - 1.50% plateforme technique les Tos - 700.000€ tirés à ce jour

2018 : 300.000€ - 1.91% réhabilitation réseaux

Annuité de l'exercice : 171.499,02€

Capital : 109.983,73€

Intérêts : 61.515,29€

✓ *Épargne brute* = excédent de fonctionnement – charges d'intérêt = 1.314.460 €
remboursement du capital en priorité, puis financement investissement

✓ *Épargne nette* = épargne brute – remboursement de la dette = 1.204.476,27 €
épargne disponible pour l'investissement

Dettes au 31.12.2019 : 2.599.664,25€

5. Effectif de la collectivité

Service administratif : 4 agents

Service Technique : 6 agents plus un apprenti

